

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 juillet 2019

-----  
DEPARTEMENT-----  
NORD  
-----  
ARRONDISSEMENT-----  
VALENCIENNES  
-----  
CANTON-----  
CONDE SUR ESCAUT  
-----

L'an deux mille dix-neuf le seize juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DULION, Maire

Etaient présents : P. MIKULA - G. RAVEZ - M. MORCHIPONT - P. DESTUR - S. GMEINDL - T. TROYKENS - E. DUMINY.

NOMBRE :

Les conseillers ci-après avaient délégué leurs mandats G. RAVEZ - J.C. DULION.

De conseillers en Exercice : 15  
De présents : 8  
De votants : 10

Etaient excusés : A. MARCANT - C. DELOMMEZ - P. BEAL

Etaient absents : A. PAMELARD - O. PREUX - M.R. LEDUC - A. BRONSARD.

---

Le scrutin a eu lieu, Mme T. TROYKENS été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

***Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle l'ordre du jour point par point :***

- \* Approbation du procès - verbal du 04/06/2019,
- \* Attribution Marché A Procédure Adaptée - accessibilité mairie,
- \* Versement subventions hors commune,
- \* Questions diverses,
- \* Informations.

### 1 - Approbation du procès-verbal du 04 juin 2019

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

### 2 - Attribution du Marché A Procédure Adaptée - accessibilité mairie

Après une présentation de la proposition de l'entreprise SANIEZ Constructions (candidature dématérialisée, offre reçue par mail suite à un problème de transmission sur le portail acheteur) et de l'analyse par Arc Studio, Monsieur le Maire présente le rapport à l'assemblée.

L'entreprise y indique qu'elle peut démarrer une semaine avant la date prévue. L'offre financière présentée est supérieure au montant estimé soit 6028.02€, justifié par la modification du projet (augmentation des longueurs, 2<sup>ème</sup> garde-corps, allongement du palier, augmentation emmarchement, un éclairage LED et le tapis pavé). Les conclusions d'Arc Studio indiquent que l'offre est recevable.

La porte d'entrée sera également changée et a fait l'objet d'un devis de l'entreprise HBL Concept SAS d'un montant de 7277.57€.

Le Conseil Municipal attribue le Marché A Procédure Adaptée concernant l'accessibilité mairie à l'entreprise SANIEZ Constructions soit 46 183.80€.

*Voté à l'unanimité*

### 3 - Versement subventions extérieures

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

* APEI	240€	
* Don du sang	80€	
* UCA	235€	
* IRCL	115€	
* L'îl Ô Marmots		3 000€

*Voté à l'unanimité*

La séance est levée à 18h35.

*Le Maire,  
Jean-Charles DULION.*